

Compte-rendu de la séance 5_2026 du Comité central

Tout a une fin : un changement important s'annonce au sein du Comité central de la PV. Le président central Roland Schwager annonce sa démission d'ici fin 2027 au plus tard. Dans une lettre personnelle, Roland Schwager a également informé les président-e-s de section de sa démission. Fort de l'expérience d'une bonne collaboration au sein du CC, le secrétaire central Alex Bringolf a fait part de son intérêt pour une candidature. Il existe donc différents scénarios possibles pour la succession du président central et le CC s'efforce de s'adapter au mieux à ces situations. Il incombera au Comité central PV de préparer les élections d'ici à l'Assemblée des délégué-e-s de mai 2027. Il va sans dire que les sections seront régulièrement informées de l'état d'avancement. Les personnes intéressées peuvent également se renseigner auprès des deux vice-présidents de la PV et des titulaires des fonctions.

Il n'y a rien de nouveau à signaler concernant les finances de la PV ; la caisse centrale va bien. L'agenda 2027 a été approuvé et transmis aux présidences des sections. Le caissier central, Daniel Pasche, a effectué les réservations nécessaires pour l'AD du 27 octobre et va recueillir les inscriptions des délégué-e-s. Outre l'adoption du budget 2027 et l'examen des rapports, les délégué-e-s assisteront à une conférence sur l'intelligence artificielle (IA) et son application aux personnes âgées.

Le 29 novembre, on votera sur le financement de la 13e rente AVS. Au terme de discussions qui ont semblé interminables, les Chambres se sont finalement mises d'accord sur une augmentation de la TVA de 0,4 %, la portant à 8,5 % à compter de janvier 2027. Si cette augmentation était rejetée, les voix des partis de droite réclamant un relèvement de l'âge de la retraite se feraient encore plus fortes. Le Comité central recommande donc à nos membres d'approuver l'augmentation de la TVA.

Malheureusement, le nombre des membres PV ne cesse de baisser, alors même que les départs à la retraite se multiplient. Il va de soi que, pour les retraités, la protection juridique professionnelle n'est plus nécessaire. Pour les collègues retraité-e-s, il existe une protection juridique qui défend les intérêts des membres en cas de litige avec les institutions de prévoyance. Le CC élaborera, en collaboration avec l'équipe de recrutement du SEV, une stratégie visant à éviter les démissions liées au départ à la retraite. Sur le site Internet du SEV ainsi que celui de ses sous-fédérations, la notoriété de la PV doit être mise en valeur. Les cotisations des retraité-e-s contribuent elles aussi au financement du SEV. En annonçant la prochaine réunion à Sargans, le président Roland Schwager peut clore la séance. *Alex Bringolf, secrétaire central PV.*